

---

Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission permanente  
sur les finances et l'administration

Le mercredi 12 juin 2013 à 19 h 00  
Édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, salle 202

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS**

M. Sammy Forcillo, président  
M. Gaëtan Primeau, vice-président  
M. Peter Trent, vice-président  
M. Robert Coutu  
Mme Andrée Hénault  
M. François Robillard

**COMMISSAIRES ABSENTS**

Mme Michèle D. Biron  
Mme Véronique Fournier  
M. Peter McQueen  
M. Marvin Rotrand  
M. Bertrand Ward

**INVITÉS**

M. Jacques Bergeron, vérificateur général  
M. Robert Duquette, vérificateur général adjoint  
M. Serge Vaillancourt, vérificateur général adjoint

**Douze citoyens sont présents.**

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

Le président déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00. Il présente, à l'assemblée, les membres de la Commission et l'équipe du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal. Suivent les explications sur le déroulement de la soirée.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Primeau, appuyée par M. Trent, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération**

**3.1 Présentation**

M. Bergeron présente un résumé succinct de son rapport.

Il propose d'abord un récapitulatif des allégations reçues et traitées par son équipe de juricomptabilité.

M. Bergeron note aussi que 92 % des recommandations formulées en 2011 ont le statut « fait » ou « en cours » par rapport à l'objectif annuel fixé à 80 % par l'administration municipale. Cependant, on note une baisse significative de la proportion des recommandations dont le statut est « fait » dans l'année qui suit leur publication.

M. Bergeron présente ensuite les constats et les recommandations pour les divers dossiers d'optimisation des ressources et des technologies de l'information qu'il a vérifiés en 2012.

*Aliénation des actifs*

Le Vérificateur général recommande de :

- documenter formellement la destruction des données sur les disques durs et examiner la pertinence de centraliser au Service des technologies de l'information (STI) cette destruction ;
- pour le Service de police (SPVM), mettre en place des contrôles visant à assurer la manipulation sécuritaire des disques durs à détruire ;

- produire un encadrement administratif indiquant les démarches à suivre pour la disposition des véhicules ;
- sécuriser les lieux d'entreposage des véhicules et des équipements de l'arrondissement de Ville-Marie.

#### *Réglementation sur la sécurité des piscines résidentielles*

Le Vérificateur général recommande de :

- se doter d'une fiche d'analyse réglementaire (liste de contrôle) ;
- déterminer l'outil à utiliser pour planifier correctement et promptement les inspections à la suite de l'installation des piscines ;
- implanter un programme d'inspection préventif et utiliser des mécanismes de repérage des piscines non conformes ;
- exercer un suivi plus serré de l'expiration des avis de non-conformité et accorder des délais de moins de 30 jours ;
- améliorer le contenu des informations fournies aux citoyens en vue de les sensibiliser.

#### *Protection des renseignements personnels*

Le Vérificateur général recommande de :

- caviarder les données concernant les renseignements personnels dans les environnements autres que celui de production ;
- configurer les paramètres des mots de passe pour les systèmes visés ;
- améliorer les procédures de gestion des droits d'accès.

#### *Tests d'intrusion logique*

Le Vérificateur général a mis à l'épreuve la sécurité d'environnements informatiques jugés critiques par des tests d'intrusion logique. Les résultats de ces tests demeurent confidentiels.

#### *Gestion du temps*

Le Vérificateur général recommande de :

- intégrer dans un tableau de bord les risques actuels du projet et en rendre compte aux comités directeur de projet et sectoriel des technologies de l'information ;
- considérer, pour le futur, l'adoption d'une stratégie d'acquisition progressive des licences ;
- valider que les conventions collectives et les lettres d'entente ont bien été interprétées et intégrées au progiciel Kronos ;
- revoir l'attribution des profils d'accès, améliorer les procédures de contrôle et obtenir la certification de sécurité ;
- établir des normes pour étayer la performance de Kronos et mettre en place un plan de relève.

#### *Délivrance des permis de construction et de lotissement – sols contaminés*

Le Vérificateur général recommande de :

- rappeler aux employés les dispositions législatives, ainsi que l'existence des lignes directrices édictées par la Ville en cette matière ;
- se doter d'une fiche d'analyse sur la base de points de contrôle qui identifie les principaux aspects à vérifier avant l'émission du permis et la liste des documents à obtenir ;
- se doter de procédures de documentation des calculs effectués pour déterminer le montant du permis ;
- instaurer des mécanismes de révision des dossiers préalablement à la délivrance des permis.

#### *Délais de réalisation des travaux d'infrastructures*

Le Vérificateur général recommande aux directeurs des unités concernées :

- d'obtenir formellement et périodiquement la liste des projets qui n'ont pas respecté l'échéancier initialement planifié et valider les raisons évoquées par le chargé de projet ;
- de périodiquement faire rapport à leur supérieur hiérarchique afin de l'informer des projets qui n'ont pas fait l'objet de pénalités alors que cela aurait dû être le cas.

#### *Service de premiers répondants et schéma de couverture de risques en sécurité incendie*

Le Vérificateur général recommande, pour les services de premiers répondants, de :

- s'assurer du respect du protocole d'entente en ce qui concerne la radiocommunication, soit l'adoption d'une entente pour harmoniser les ondes radio ;
- revoir les mécanismes de financement actuels et le contrôle des coûts.

Le Vérificateur général recommande, pour le schéma de couverture de risques, de :

- revoir les mesures pour assurer la livraison des projets d'ici le 31 décembre 2013 ;
- revoir les mécanismes d'inspection pour les installations risquées ;

- soumettre au ministère de la Sécurité publique, pour approbation, toutes les modifications par rapport au schéma de couverture de risques initial.

*Travaux de construction réalisés en sous-traitance*

Le Vérificateur général recommande de :

- prévoir l'uniformisation des clauses dans le cahier des charges portant sur la réception d'une liste des sous-entrepreneurs et des exigences requises ;
- mettre en place des mécanismes de contrôle permettant d'obtenir les informations exigées des entrepreneurs au regard des sous-entrepreneurs ;
- s'assurer de la conformité des sous-entrepreneurs aux dispositions légales les concernant
- documenter adéquatement le suivi effectué.

*Projet «système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie» (SIG RH-Paie)*

Le Vérificateur général recommande à la Direction générale de :

- relancer le projet SIG RH-Paie dans une perspective d'ensemble eu égard à la stratégie d'implantation initiale et aux leçons apprises ;
- actualiser la prévision des coûts pour compléter le projet ;
- soumettre une recommandation au comité exécutif avec un plan d'action et les budgets nécessaires pour compléter le projet ;
- s'assurer que le projet s'effectue dans un cadre de gestion rigoureux et fait l'objet d'une reddition de comptes au comité exécutif.

*Processus d'octroi et de gestion des contrats à la Société du parc Jean-Drapeau*

Le Vérificateur général recommande de :

- réévaluer les façons de faire pour que les projets bénéficient de tout l'encadrement et du suivi qui s'imposent à l'étape de la planification ;
- estimer, suivre et documenter les coûts des projets adéquatement ;
- choisir le promoteur éventuel pour le Hélène-de-Champlain en suivant une analyse de risques rigoureuse ;
- communiquer les informations pertinentes aux instances ;
- documenter rigoureusement les raisons pour accorder des crédits additionnels au contrat initial, incluant la consignation d'avis juridiques écrits ;
- faire approuver la délégation de pouvoirs par le comité exécutif, retirer les droits d'approbation du comité de vérification, tenir des réunions spéciales du conseil d'administration pour l'approbation urgente de dépenses en lien avec la délégation de pouvoirs ;
- documenter les écarts d'estimation avec la plus basse soumission qui dépassent un seuil jugé acceptable.

*Plan de réalisation des travaux d'infrastructures des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout*

Le Vérificateur général recommande de :

- compléter les données d'inventaire ;
- compléter l'évaluation de l'état du réseau des conduites d'égout et compléter le recensement des fuites dans les conduites d'eau ;
- élaborer une stratégie globale d'intervention intégrant les travaux d'entretien, de réparation et de réfection majeure ;
- mettre en œuvre un programme structuré d'entretien préventif ;
- définir des objectifs clairs et mesurables sous forme de niveaux de service, déterminer les investissements à long terme nécessaires pour atteindre ces niveaux de service et s'assurer d'obtenir l'approbation des instances. Évaluer les résultats à chaque année ;
- évaluer périodiquement le déficit cumulé d'entretien ;
- documenter le report de projets et le choix de réaliser des projets qui ne sont pas prévus au plan d'intervention.

*Plan de réalisation des travaux d'infrastructures du réseau de voirie artérielle*

Le Vérificateur général recommande de :

- faire rapport sur les données d'inventaire non disponibles ;
- élaborer une stratégie globale d'intervention intégrant les travaux d'entretien, de réparation et de réfection majeure ;
- mettre en œuvre un programme structuré d'entretien préventif ;
- s'assurer du respect du *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement* en ce qui concerne notamment la reddition de comptes ;
- obtenir l'approbation du CM à l'égard du niveau de service et du niveau d'investissement correspondant à long terme ;
- documenter le choix des projets retenus ;
- intégrer les interventions à réaliser dans un plan d'intervention établi pour un horizon de temps défini ;

- documenter l'état d'avancement des projets d'investissement planifiés et justifier les reports ;
- établir des mécanismes de reddition de comptes sur le degré de réalisation des projets prévus, le report de projets, la progression du déficit d'investissement, l'évolution de l'état prévu.

M. Bergeron conclut sa présentation en rappelant quelques commentaires et recommandations portant sur :

- la ligne éthique ;
- les processus de gestion à la Ville (gestion des risques, niveaux de services attendus, planification des projets d'infrastructures, programme triennal d'immobilisations, mécanismes de reddition de comptes, suivi des recommandations du Vérificateur général).

Enfin, M. Bergeron se réjouit des crédits supplémentaires octroyés au Bureau du Vérificateur général pour l'année 2013 et souligne l'écoute de la Commission sur les finances et l'administration et du conseil municipal.

### **3.2 Période de questions et d'interventions des citoyens**

#### ***M. Pierre Pagé***

##### ***Montréal pour tous et toutes (ex-Mile End pour tous et toutes)***

M. Pagé souligne que l'organisme qu'il représente compte désormais des membres dans plusieurs arrondissements, d'où le changement de nom. Il demande s'il ne serait pas possible pour le Vérificateur général de publier un rapport trimestriel plutôt qu'annuel, compte tenu de la masse d'informations contenues dans un rapport annuel. M. Bergeron explique que son équipe travaille à revoir la formule de présentation de son rapport, mais que celui-ci doit demeurer annuel, conformément à la loi.

M. Pagé demande comment il se fait que la ligne éthique n'est pas encore revenue sous la juridiction du Vérificateur général. M. Forcillo rappelle les événements qui ont conduit à la décision de confier la ligne éthique au Contrôleur général et souligne que le Vérificateur général a le pouvoir de vérifier les activités du Contrôleur général.

M. Pagé s'étonne des nombreuses irrégularités constatées par le Vérificateur. Il demande s'il y a des sanctions prises face à ce qu'il qualifie de fautes professionnelles. M. Duquette explique que le Vérificateur général fait part de ses constatations et il appartient aux services municipaux d'apporter les correctifs, le cas échéant. M. Bergeron dit observer une tendance lourde dans l'appareil municipal et dans la fonction publique vers un manque d'imputabilité. Il ajoute qu'une plus grande stabilité dans la haute direction de la Ville serait un pas dans la bonne direction.

M. Pagé soulève la question du budget participatif. Est-ce une voie intéressante pour une gestion plus imputable? M. Duquette répond que c'est une orientation que pourrait prendre l'administration, mais qui ne changerait pas le rôle des vérificateurs.

M. Forcillo souligne le cas de la ville de Kansas City où les vérificateurs généraux sont appelés à donner une opinion sur le budget de la municipalité. Il ajoute que certains arrondissements ont déjà fait quelques expériences du côté du budget participatif. Il souligne aussi la décision de l'administration de devancer la date d'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI).

#### ***Mme Claudine Schirardin***

##### ***Montréal pour tous et toutes***

Mme Schirardin évoque le rapport Léonard qui recommande une plus grande centralisation. Elle demande si le Vérificateur général souscrit à cette orientation. M. Bergeron reconnaît qu'il y a des causes communes à certains problèmes qui peuvent être liés à la décentralisation, mais les décisions de cette nature sont politiques et le Vérificateur général ne fait pas de politique.

Mme Schirardin note que seulement 35 % des recommandations du Vérificateur général ont été entièrement suivies, alors que plusieurs sont en cours, mais non complétées. Qu'est-ce que la Ville va faire face à cette situation?

M. Forcillo souligne que c'est le nœud du problème : il n'est pas normal que des recommandations prennent autant de temps avant d'être mises en œuvre. Force est de constater qu'il y a eu un relâchement au sein des unités administratives. M. Forcillo croit que plus de rigueur est requise et qu'un taux de 80 % de recommandations mises en œuvre après un an serait acceptable. Il déplore le caractère de «bureaucratie professionnelle» vers lequel semble tendre la Ville.

M. Trent souligne la pertinence du commentaire de Mme Schirardin et rappelle qu'une ville peut devenir rapidement ingouvernable si on change constamment de direction générale et d'orientations pour la fonction publique.

### **3.3 Période de questions des membres de la commission**

M. Robillard aborde la question des niveaux de services. Pour lui, il serait essentiel d'avoir des niveaux minimaux de services pour chacune des activités de la Ville, notamment en ce qui a trait aux

aqueducs et égouts. Il constate cependant que les services et les arrondissements sont incapables d'avoir une connaissance de base de l'état des infrastructures. M. Duquette souligne que l'établissement de normes de services est importante, tout comme la connaissance fine de l'état des infrastructures. Autrement, la Ville ne fait que répondre aux urgences.

M. Primeau croit que cette méconnaissance de l'état des infrastructures est en partie imputable aux nombreux changements de directeur général au cours des dernières années qui ont généré des réorganisations constantes et des situations inconfortables.

En ce qui a trait à la ligne éthique. M. Primeau souligne que sa formation politique est favorable à un retour sous l'autorité du Vérificateur général. Cette activité doit être gérée en toute indépendance face à l'administration.

En réponse à M. Primeau, M. Bergeron explique que son bureau fait appel ponctuellement à des consultants pour compenser les quatre postes vacants dans sa structure. Il compte aller en recrutement à l'automne, mais fait remarquer que les niveaux de salaire offerts ne sont pas très compétitifs.

M. Coutu constate qu'il y a un manque de suivi et de rigueur dans les réponses aux recommandations du Vérificateur général. Il voit aussi une gestion en silo où le manque de coordination entre les unités administratives est nuisible à la Ville.

M. Bergeron donne l'exemple des investissements dans les égouts qui relèvent de la ville centrale, alors que l'entretien est sous la responsabilité des arrondissements. On fonctionne en silo et on n'a pas de plan d'ensemble. M. Duquette affirme que la coordination déficiente entre les services est courante.

M. Coutu s'inquiète des déficits d'investissements cumulés. Que devra-t-on faire? M. Duquette explique que la situation est très préoccupante et que c'est une question d'établissement et de respect des niveaux de service. Moins on atteint les cibles, plus les infrastructures se détériorent.

Mme Hénault s'intéresse à la question des premiers répondants. A-t-on désormais une meilleure qualité de services? M. Duquette note que les premiers répondants ont permis une nette amélioration dans le temps de réponse, ce qui ne peut qu'avoir un effet positif sur les taux de mortalité et de morbidité.

Mme Hénault demande où en est la situation au plan financier. Y a-t-il explosion des coûts? M. Duquette explique que divers facteurs doivent être pris en considération : l'importance d'avoir un code radio entre les ambulanciers et le Service des incendies (SIM); le montant des subventions du gouvernement du Québec qui ne correspond pas à la réalité (établi sur une estimation de 50 000 appels par an, alors qu'on en a totalisé 74 000 la première année), la décision arbitrale qui accordait des hausses de salaires importantes aux pompiers en raison de leur rôle de premiers répondants. Les coûts explosent et les déficits se creusent.

M. Trent aimerait que le Vérificateur général se penche sur des questions découlant du fait que Montréal payait, selon ce qui a été entendu à la Commission Charbonneau, 30 % plus cher pour ces travaux et pour une qualité moindre. Est-ce qu'un travail de vérification nous permettrait de confirmer ses dires? M. Bergeron dit que c'est un aspect qui sera considéré dans les travaux 2013 du Bureau du vérificateur.

M. Forcillo souligne que la commission devrait recommander que la hausse de budget accordée en 2013 au Bureau du Vérificateur général soit récurrente. De même, il faudra tenir compte des nouveaux mandats de vérification que représentent le Bureau du taxi de Montréal, la Fondation des Jeux mondiaux des policiers et pompiers et la Corporation du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal. M. Bergeron estime que 40 000 \$ supplémentaires seraient nécessaires pour remplir ces nouveaux mandats.

M. Forcillo remercie les citoyens et les élus de leurs questions et le Vérificateur général de ses réponses.

#### **4. Divers**

Le président souligne que la commission adoptera ses recommandations dans ce dossier lors d'une séance publique le 9 septembre prochain à 17 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**5. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 50.

**ADOPTÉ LE :** \_\_\_\_\_

*Original signé*

---

Sammy Forcillo  
Président

*Original signé*

---

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste